

Consignes

02 / 2018

Fiches de visites et de surveillance en toutes circonstances

Digues de protection du camping des Allouvières à Freissinières



Communauté de Communes du Pays des Ecrins

OFFICE NATIONAL DES FORETS

*Service de Restauration des Terrains en
Montagne des Hautes-Alpes*

5, rue des Silos – BP 96 – 05003 GAP cedex

Tél. : 04.92.53.61.12 - Fax : 04.92.53.19.87

E.mail : rtm.gap@onf.fr - Web : www.onf.fr



Historique de la diffusion

| Version | Date | Commentaires |
|---------|------------|---|
| 1 | 03/02/2018 | Document provisoire à compléter par le gestionnaire |
| | | |

Rédacteur et validation

| Rédacteur du rapport | |
|--|--|
| Nom - Prénom : FOUQUET Marc Fonction : Hydraulicien au service RTM 05 Date : | |

| Validation | |
|---|---|
| Nom - Prénom : Yann QUEFFELEAN Fonction : Expert national hydraulique torrentielle Date : | Nom - Prénom : SEGEL Vincent Fonction : Chef du service RTM des Hautes-Alpes Date |

Ont également participé à l'élaboration de cette étude :

- Pascal Diot, technicien territorial RTM,
- Florent Verroust (ONF/RTM 05) : appuis SIG, MNT, géométrie du modèle 2D,
- Olivier Michel (ONF/RTM 05) : appuis Autocad-Covadis.

Clichés page de garde :

- *photo du haut : localisation des tronçons amont et des profils en travers*
- *photos du milieu (de gauche à droite) : digue amont, vue sur la plaine des Allouvières lors de la crue de 1928 depuis le pont de Pallon, digue de protection des HLL*
- *photo du bas : aperçus de résultats de simulations hydrauliques en 2D*

**Communauté de Commune du Pays des Ecrins
Système d'Endiguement Rive Droite de la plaine des
Allouviers**

FICHES DE VISITES POST CRUE

| VISITES POST CRUE | CONSIGNES |
|--------------------------|---|
| <i>Commune(s)</i> | Communauté de Commune du Pays des Ecrins – commune de Freissinières |
| <i>Digue(s) n°</i> | Rive Droite de la plaine des Allouviers |
| <i>Appellation</i> | |

| | |
|------------------------------|--|
| <i>Périodicité</i> | Après chaque crue importante |
| <i>Période</i> | Post crue, dès que des conditions favorables sont réunies (le plus rapidement possible) |
| <i>Personne responsable</i> | Technicien communal ou de la communauté de commune à identifier |
| <i>Documents nécessaires</i> | <input type="checkbox"/> Fiche de l'ouvrage <input type="checkbox"/> Profils en travers du torrent (disponibles en ANNEXES à l'EDD) <input type="checkbox"/> Vue en plan et profil en long de la digue (disponibles en ANNEXES à l'EDD) <input type="checkbox"/> CR de la visite précédente |

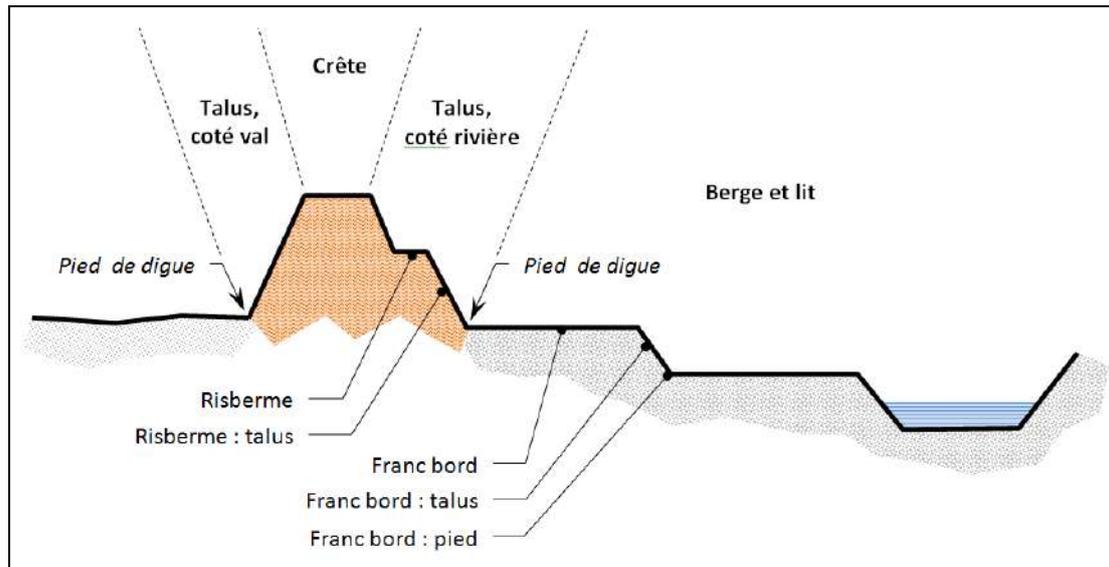
Trajet : un parcours systématique des deux rives sera réalisé sur l'ensemble du système de protection. Une attention particulière sera apportée au niveau de la digue classée positionnée en rive droite mais la rive gauche sera quand même auscultée (des désordres sur cette rive sont susceptibles d'avoir des conséquences en rive droite et l'observation de la berge rive droite est possible depuis la rive gauche).

Parties de l'ouvrage : l'ensemble du linéaire de la digue rive droite sera relevé de manière détaillée. Le talus côté torrent sera notamment contrôlé de manière exhaustive mais la crête d'ouvrage et le talus côté val devront également être contrôlés. Les évolutions morphologiques notables dans le lit majeur (anses d'érosion, déplacement significatif du lit, incision ou exhaussement, ...) seront signalées.

Désordres : les phénomènes potentiels d'érosion et d'affouillement qui pourraient affecter le système d'endiguement seront notamment répertoriés, tout comme les traces d'affaissement qui pourraient être visibles sur le corps de l'ouvrage. Une attention particulière sera apportée quant au niveau de corrosion des cages gabions (tronçons 1 et 2), à la présence éventuelle de terriers dans le corps du remblais (tronçons 3, 4 et 5), d'affaissement de talus (tronçons 3, 4 et 5), à la présence de pierres manquantes sur le parement en pierres sèches côté torrent (tronçons 3). Un développement trop important de la végétation ou la présence d'embâcles devront être signalés.

Photos : des photographies datées seront systématiquement prises : vues du parement amont, vue des têtes d'épis, vues des prises d'eau, vue(s) des désordres éventuels remarqués.

Rappels : éléments de digue et types de désordres



| | |
|--|--|
| Végétation | VEG : présence de végétation |
| | ADI : arbre(s) destructurant(s) isolé(s) |
| | ADB : arbres destructurants en bosquet |
| | ART : arbre(s) tombé(s) ou déraciné(s) |
| | ARR : arrachement partie digue par chute d'arbre |
| Murs et parements | ALS : Altération de surface |
| | ALM : Altération dans la masse |
| | ALP : Altération pierres |
| | DEJ : Déjointoiement |
| | LAC : lacunes / pierres manquantes |
| | CAV : Cavité sous structure |
| | FIS : Fissure |
| | DEC : Décollement / Mouvement différentiel |
| | BSC : Basculement |
| | DSP : Destructuration/Destruction partielle |
| DST : Destructuration/Destruction totale | |
| Brèches | BRE : Brèche pour cause indéterminée |
| | BAF : brèche par affouillement |
| | BSU : brèche par surverse |
| | BRD : brèche par renard |
| | BPR : brèche provoquée |
| Fuites | RDH : renard hydraulique |
| | IFU : Indice de fuite |
| | INR : Inondation par refoulement |
| | CHS : canalisation hors service |

| | |
|---------------------|---|
| Par le cours d'eau | PLI : Proximité lit mineur |
| | ERT : Erosion par torrent / rivière |
| | ERD : Autre érosion longitudinale diverse |
| | INC : Incision du lit |
| | DPM : Dépôt de matériaux |
| | AFO : Affouillement/sous-cavage |
| Talus (désordres) | RAV : Indice de ravinement |
| | AFA : Affaissement / tassement |
| | GLI : Glissement de talus |
| | FON : Fontis |
| | TRR : Débouché de terrier |
| | RUP : Rupture de réseaux |
| Coté val | DEP : Dépression, étang |
| | IFU : Indice de fuite |
| | FOS : Fossé en pied de digue |
| Profil en long | PTB : Point bas |
| | SUR : Indice de surverse |
| Ouvrages singuliers | OSG : Ouvrage singulier |
| | CAN : débouché de canalisation, dalot |
| | BAT : Bâtiment encastré dans la digue |
| | DSA : Dépôt sauvage |
| Points particuliers | PRV : Prélèvement |
| | SDG : Sondage |
| | PZO : Piézomètre |
| | PFT : Profil en travers |

**Communauté de Commune du Pays des Ecrins
Système d'Endiguement Rive Droite de la plaine des
Allouviers**

FICHES DE VISITES EN CRUE

| VISITES EN CRUE | CONSIGNES |
|--|---|
| <i>Commune(s)</i> | Communauté de Commune du Pays des Ecrins – commune de Freissinières |
| <i>Digue(s) n°</i> <i>Appellation</i> | Rive Droite de la plaine des Allouviers |
| <p>Pour être opérationnel en cas de crue, ce document doit <u>impérativement être à jour</u>, en particulier pour les <u>noms et coordonnées des personnes responsables</u>.</p> <p style="text-align: center;"><u>Date de la dernière mise à jour</u> <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>Ce document devra être intégré au PCS de la commune de Freissinières.</p> | |

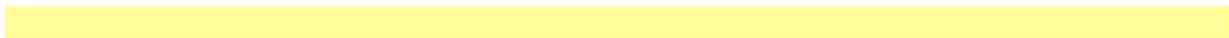
Personnes responsables des visites en crue

Ces visites seront systématiquement réalisées par **au moins deux personnes**

| Nom-Prénom | Fonction | Téléphone |
|------------|----------|-----------|
|------------|----------|-----------|

Commune de l'Argentière-la-Bessée

| | | | |
|----------------------|--|--|--|
| Titulaires | | | |
| | | | |
| <i>Suppléants</i> | | | |
| | | | |
| Personnels communaux | Le personnel communal pourra être appelé en appui en cas de besoin | | |



PRINCIPE de gestion de crise

L'étude de dangers a proposé que la gestion du risque au niveau de la zone protégée soit menée selon les 4 phases suivantes.

- **Phase 1 : Vigilance du gestionnaire et du responsable communal**
- **Phase 2 : Vigilance renforcée du gestionnaire et du responsable communal**
- **Phase 3 : Informer les campeurs et les habitants et les préparer à la mise en sécurité**
- **Phase 4 : Mettre en sécurité les campeurs et habitants**

Cette gestion de crise est essentielle car elle doit permettre d'anticiper un éventuel dépassement de la crue de protection du système d'endiguement.

Dans quelle condition réaliser cette visite ?

En situation actuelle et en situation aménagée (pour un niveau de protection décennal), il n'est pas conseillé de réaliser une visite en période de crue.

L'étude hydrologique a notamment montré que la montée de la crue pouvait être très rapide (75 m³/s/h) et il est important qu'aucune personne ne reste sur les lieux au cours de la phase 4. Compte-tenu du faible niveau actuel de protection, une visite de l'ouvrage au cours de la phase 3 peut s'envisager mais elle n'aura pas beaucoup d'intérêt compte-tenu des faibles débits dans le lit (période de retour < 2ans).

La gestion du risque doit actuellement se faire de manière anticipée sur constatation de cumuls de pluies.

Si le niveau de protection du système d'endiguement est augmenté (pour une crue Q₅₀, Q₁₀₀ ou Q₂₀₀) à l'aide des travaux préconisés dans l'EDD, alors une visite en période de crue pourra avoir son intérêt au cours de la phase 3.

Ces visites en crue en phase 3 doivent permettre – en cas de constatation d'un phénomène anormal sur les digues (suintements, traces d'érosions ou de fontis, mouvements anormal, début de constitution d'un embâcle...) d'anticiper la passage en phase 4 (mise en sécurité) avant même que le système d'alerte et l'alerte météo ne le propose.

Pour cela, la personne chargée de la visite en crue devra parcourir la digue rive droite (uniquement) et inspecter son état côté torrent, sur la crête d'ouvrage et côté val. **Si, pendant l'inspection, l'alerte de phase 4 est donnée, la personne chargée de la visite en crue devra suivre le mouvement général de mise en sécurité.**

Scénario de référence : phases successives et principales actions

Ce document doit être complètement cohérent avec le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** de la commune de Freissinières. Le premier tableau récapitule les principaux moyens de surveillances et les critères de déclenchement des phases. Le deuxième tableau récapitule les principales tâches de la des responsables communaux et complète en rouge les tâches de la personne responsable de la visite en crue. **Attention, ces tâches sont parfois différentes de celles du responsable communale et du gestionnaire du camping.**

En situation actuelle 2018 sans travaux – principe de suivi et de déclenchement des phases

| Phases | VIGILANCE DU GESTIONNAIRE | VIGILANCE RENFORCÉE DU GESTIONNAIRE | INFORMER LES CAMPEURS ET LES PRÉPARER À LA MISE EN SÉCURITÉ | METTRE EN SECURITE LES CAMPEURS | |
|---|---|---|--|---|--|
| Principaux moyens de surveillance | Suivi Météorologique | Alerte météorologique propre au camping | Alerte météorologique propre au camping | Alerte météorologique propre au camping | |
| Critères et seuils d'entrée dans les phases | Selon prévisions à 48 h | Selon prévisions à 12 h | Selon informations RHyTMME – feuille « aléa pluviométrique 1h-72h » | | |
| | Orages ou pluies intenses dans les 48 h à venir, prévus sur le site : https://professionnel.meteofrance.com/vigimet-flash ou application <u>MyPREDICT</u> | Orages ou pluies intenses dans les 12 h à venir, prévus sur le site https://professionnel.meteofrance.com/vigimet-flash ou application <u>MyPREDICT</u> | Pluies intenses de périodes de retour < 2 ans sur - au moins - une vingtaine de pixels du bassin versant (> 20 km ²) | Pluies de périodes de retour comprises entre 2 ans et 10 ans sur - au moins - une vingtaine de pixels du bassin versant (> 20 km ²) | |
| | Selon prévisions à 24 h | Selon constat visuel | <p align="center">ou Selon recours à un prestataire externe (comme PREDICT par exemple) Le prestataire se charge de contacter la commune et/ou le gestionnaire dès que les cumuls de pluie dépassent les seuils précédents.</p> | | |
| | <input type="checkbox"/> Vigilance Météo-France Jaune ou Orange | <input type="checkbox"/> Développement de nuages orageux | | | |
| | <input type="checkbox"/> Avertissement par SMS du système VIGIMET Flash pour des orages ou des pluies intenses dans les 24 h à venir | <input type="checkbox"/> Début de fortes pluies dans le bassin versant de la Biaysse | | | |
| | Selon constat visuel | Selon constat visuel | | | |
| <input type="checkbox"/> Bassin versant déjà bien saturé par les pluies des jours précédents | <input type="checkbox"/> Débit et hauteur de la Biaysse qui augmentent | | | | |
| <input type="checkbox"/> Enneigement important Fonte des neiges entraînant des débits élevés de la Biaysse | | | | | |

| En situation actuelle 2018 sans travaux – principales actions par phase | | | | |
|---|--|--|---|---|
| Phases | VIGILANCE DU GESTIONNAIRE et du RESPONSABLE COMMUNAL | VIGILANCE RENFORCÉE DU GESTIONNAIRE et du RESPONSABLE COMMUNAL | INFORMER LES CAMPEURS ET LES RIVERAINS ET LES PRÉPARER À LA MISE EN SÉCURITÉ | METTRE EN SECURITE LES CAMPEURS et les RIVERAINS |
| Actions principales pendant la phase | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Surveiller la météo par observations directes Surveiller la météo en consultant, à chaque réactualisation (toutes les 12 heures), le site https://professionnel.meteofrance.com/viqimet-flash <input type="checkbox"/> Relire attentivement le CPS (gestionnaire du camping) et le PCS (responsable communal) <input type="checkbox"/> Vérifier les systèmes et matériels nécessaires, la charge des téléphones portables <input type="checkbox"/> Vérifier le bon fonctionnement du système d'alerte | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Surveiller la météo par observations directes et sur https://professionnel.meteofrance.com/viqimet-flash <input type="checkbox"/> Suivre très régulièrement la montée des eaux de la Biaysse <input type="checkbox"/> Vérifier la disponibilité des personnes responsables de la préparation des campeurs et des riverains et de la mise en sécurité <input type="checkbox"/> Informer la mairie (ou le camping) du passage en vigilance renforcée <input type="checkbox"/> Recensement exhaustif des occupants du camping <input type="checkbox"/> S'assurer de sa disponibilité téléphonique (si PREDICT) ou consultation de l'application MyPredict | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Surveiller la météo par observations directes <input type="checkbox"/> Suivre très régulièrement les développements orageux et les pluies <input type="checkbox"/> Surveiller les pluies en cours avec la plateforme RHyTMME http://www.meteo.fr/extranets <input type="checkbox"/> S'assurer de sa disponibilité téléphonique (si PREDICT) ou consultation de l'application MyPredict <input type="checkbox"/> Suivre très régulièrement la montée des eaux de la Biaysse <input type="checkbox"/> Informers campeurs pour les préparer à évacuer au cas où les pluies durent ou s'intensifient | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ordonner la mise en sécurité des campeurs de la zone sans se poser de questions vers le point de regroupement du camping ou de la commune. <input type="checkbox"/> Prévenir le Maire et les services de secours |
| Départ | Départ volontaire des campeurs possible | Départ volontaire des campeurs possible | Départ volontaire des campeurs conditions | Départ volontaire des campeurs interdit |
| Délais | Très variables (de quelques heures à quelques jours) | Quelques heures en général | Mai – Juin – Septembre : 30 min Juillet-Août : 60 min | Mai – Juin – Septembre : 30 min Juillet-Août : 60 min |

← Pas de visite de la digue en crue ! →

En situation future (à partir de 2019) – cas d’une période de retour de protection du système d’endiguement = 10 ans – principe de suivi et de déclenchement des phases

| Phases | VIGILANCE DU GESTIONNAIRE | VIGILANCE RENFORCÉE DU GESTIONNAIRE | INFORMER LES CAMPEURS ET LES PRÉPARER À LA MISE EN SÉCURITÉ | METTRE EN SECURITE LES CAMPEURS |
|---|---|---|--|--|
| Principaux moyens de surveillance | Suivi Météorologique | Alerte météorologique propre au camping | Alerte météorologique propre au camping | Alerte météorologique propre au camping |
| Critères et seuils d'entrée dans les phases | Selon prévisions à 48 h | Selon prévisions à 12 h | Selon informations RHyTMME – feuille « aléa pluviométrique 1h-72h » | Selon mesure du système d’alerte automatisé |
| | Orages ou pluies intenses dans les 48 h à venir, prévus sur le site : https://professionnel.meteofrance.com/vigimet-flash ou application <u>MyPREDICT</u> | Orages ou pluies intenses dans les 12 h à venir, prévus sur le site https://professionnel.meteofrance.com/vigimet-flash ou application <u>MyPREDICT</u> | Pluies intenses de périodes de retour < 2 ans sur - au moins - une vingtaine de pixels du bassin versant (> 20 km ²) | Hauteur d’eau mesurée par le capteur à la passerelle du parking de Fouillouse correspondant à une crue de période de retour 10 ans |
| | Selon prévisions à 24 h | Selon constat visuel | ou Selon recours à un prestataire externe (comme PREDICT par exemple). Le prestataire se charge de contacter la commune et/ou le gestionnaire dès que les cumuls de pluie dépassent les seuils précédents. | |
| | <input type="checkbox"/> Vigilance Météo-France Jaune ou Orange <input type="checkbox"/> Avertissement par SMS du système VIGIMET Flash pour des orages ou des pluies intenses dans les 24 h à venir | <input type="checkbox"/> Développement de nuages orageux <input type="checkbox"/> Début de fortes pluies dans le bassin versant de la Biaysse | | |
| | Selon constat visuel | Selon constat visuel | | |
| <input type="checkbox"/> Bassin versant déjà bien saturé par les pluies des jours précédents <input type="checkbox"/> Enneigement important Fonte des neiges entraînant des débits élevés de la Biaysse | <input type="checkbox"/> Débit et hauteur de la Biaysse qui augmentent | | | |

En situation future (à partir de 2019) – principales actions par phase

| Phases | VIGILANCE DU GESTIONNAIRE et du RESPONSABLE COMMUNAL | VIGILANCE RENFORCÉE DU GESTIONNAIRE et du RESPONSABLE COMMUNAL | INFORMER LES CAMPEURS T LES RIVERAINS ET LES PRÉPARER À LA MISE EN SÉCURITÉ | METTRE EN SECURITE LES CAMPEURS et les RIVERAINS |
|---|--|--|---|---|
| Actions principales pendant la phase | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Surveiller la météo par observations directes Surveiller la météo en consultant, à chaque réactualisation (toutes les 12 heures), le site https://professionnel.meteofrance.com/viqimet-flash <input type="checkbox"/> Relire attentivement le CPS (gestionnaire du camping) et le PCS (responsable communal) <input type="checkbox"/> Vérifier les systèmes et matériels nécessaires, la charge des téléphones portables <input type="checkbox"/> Vérifier le bon fonctionnement du système d'alerte | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Surveiller la météo par observations directes et sur https://professionnel.meteofrance.com/viqimet-flash <input type="checkbox"/> Suivre très régulièrement la montée des eaux de la Biaysse <input type="checkbox"/> Vérifier la disponibilité des personnes responsables de la préparation des campeurs et des riverains et de la mise en sécurité <input type="checkbox"/> Informer la mairie (ou le camping) du passage en vigilance renforcée <input type="checkbox"/> Recensement exhaustif des occupants du camping <input type="checkbox"/> S'assurer de sa disponibilité téléphonique (si PREDICT) ou consultation de l'application MyPredict | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Surveiller la météo par observations directes <input type="checkbox"/> Suivre très régulièrement les développements orageux et les pluies <input type="checkbox"/> Surveiller les pluies en cours avec la plateforme RHyTMME http://www.meteo.fr/extranets <input type="checkbox"/> Suivre très régulièrement la montée des eaux de la Biaysse <input type="checkbox"/> Informers campeurs pour les préparer à évacuer au cas où les pluies durent ou s'intensifient <p align="center">Surveillance de la digue rive droite et des signes : infiltrations ? érosions ? Embâcles ? Mouvements talus ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ordonner la mise en sécurité des campeurs de la zone sans se poser de questions vers le point de regroupement du camping ou de la commune. <input type="checkbox"/> Prévenir le Maire et les services de secours <p align="center">Pas de visite de la Digue en phase 4 !</p> |
| Départ | Départ volontaire des campeurs possible | Départ volontaire des campeurs possible | Départ volontaire des campeurs conditions | Départ volontaire des campeurs interdit |
| Délais | Très variables (de quelques heures à quelques jours) | Quelques heures en général | Mai – Juin – Septembre : 30 min Juillet-Août : 60 min | Mai – Juin – Septembre : 30 min Juillet-Août : 60 min |

← Mêmes actions pour le responsable de la visite en crue →

Consignes aux agents effectuant les visites en phase 3

Documents nécessaires

- Fiche de l'ouvrage
- Profils en travers du torrent au 1/250ème (annexe EDD)
- Vue en plan et profil en long de la digue au 1/500ème (annexe EDD)
- CR de la visite précédente

Matériel nécessaire

- Téléphone portable ou radio** (ou autre moyen de communication)
- Chaussures adaptées** (chaussures de marche ou bottes, avec des semelles antidérapantes)
- Vêtements adaptés (pluie, froid)**
- Chasuble réfléchissante**
- Lampes torches**
- Bombes de peinture
- Télémètre laser, Mètre ruban
- Appareil photographique numérique

Durée ou nombre des visites pendant une crue

Pendant une crue, il peut y avoir plusieurs visites successives (et en alternant éventuellement des visites complètes et des observations limités à de points clefs ou critiques).

Cela dépend notamment :

- ✓ de la durée de la crue
- ✓ des observations faites à chaque visite
- ✓ des demandes des autorités communales en charge de la gestion de crise.

Photos

Dans toute la mesure du possible, des photographies seront prises pour garder les traces des phénomènes et de leurs évolutions pendant la durée de la crue. Privilégier des séries de photos depuis le même point de vue sur des désordres ou des hauteurs d'eau qui évoluent pendant la crue.

Le lieu de prise de vue sera reporté sur le plan annexé à la fiche de visite

Mesures de sécurité, relations avec les autorités en charge de la gestion de la crise

Pendant toute la durée de la crise, les personnes réalisant les visites :

- ✓ resteront en contact avec les autorités en charge de la gestion de la crise
- ✓ les informeront, dans les meilleurs délais, des observations ou désordres inquiétants et justifiant des mesures rapides (surveillance accrue, évacuations, travaux d'urgence, ...)

Sécurité

En priorité, les personnes réalisant ces visites devront assurer, à tout moment, leur sécurité :

Relations continues avec une personne-relai en lieu sûr

Avant de partir :

- Ne faire la visite que si une (ou plusieurs) personne-relai est disponible pendant toute la durée de la visite, qu'elle reste dans un endroit sûr et à l'abri des crues et qu'elle peut, à tout moment, déclencher les secours
- Informer cette (ces) personne(s) du trajet prévu et des horaires prévus pour les communications régulières et pour la fin de la visite

Pendant la visite :

- Communiquer régulièrement (et aux horaires prévus) avec cette (ces) personne(s)
- Informer immédiatement cette (ces) personne(s) de toute difficulté ou changement d'itinéraire ou d'horaire

À la fin de la visite

- Confirmer à cette (ces) personne(s) la fin de la visite et le retour dans des endroits sûrs vis-à-vis des crues

Consignes de prévention vis-à-vis des risques de chute dans la rivière en crue

- Ne jamais descendre au pied du talus coté rivière
- Porter des chaussures ou bottes avec semelles antidérapantes
- Ne marcher sur la crête de digue que s'il y a une utilité avérée et si aucun désordre ou aucune menace ne sont décelables sur les talus et sur la crête
- Ne pas s'approcher du sommet de talus si la rivière touche ce talus (a fortiori si des désordres ont commencé à se produire)
- Rester très attentif vis-à-vis des ouvrages ou des carapaces rigides qui peuvent masquer des affouillements et céder brutalement (protections ou parements sur le talus, voie goudronnée sur la crête, ...)

Consignes de prévention pour les tiers

- Faire respecter l'interdiction d'accès à la digue par toute personne non mandatée pour la gestion de la crise
- En cas de difficultés, informer immédiatement les autorités et les forces de l'ordre

Points clefs et observations prioritaires :

- Contrôler l'état de la digue côté torrent, côté val et en crête (aller-retour nécessaire). Détection de signes de venues d'eau, d'érosion du talus et du parement, de déstabilisations et de mouvements localisés.**
- Contrôler l'état du lit au droit du pont du camping : présence de troncs d'arbres susceptibles de former un obstacle et un bouchon, présence de dépôt de matériaux trop important ? si tel est le cas prendre les mesures pour améliorer la situation (pelle mécanique).**
- Contrôler l'état du lit et des berges au droit des HLL et du camping**
- Contrôler l'éventuelle présence d'écoulements débordants dans la plaine inondable en rive droite**

Autres points importants à observer

En dehors de points prioritaires, des observations devront être réalisées sur l'ensemble du linéaire de la digue, en surveillant :

- L'état général de la digue et de son parement : observations d'affaissement potentiel, de dégradation du parement, ...
- Les évolutions morphologiques du lit : exhaussement de la ligne d'eau, divagations, érosions, affouillement, distance entre le lit vif et le parement de digue, ...
- La formation d'embâcles (amas de flottants, de gros blocs, ...)

Communauté de Commune du Pays des Ecrins
Système d'Endiguement Rive Droite de la plaine des
Allouviers

FICHES DE VISITES DE ROUTINE

| VISITES DE ROUTINE | CONSIGNES |
|------------------------------|--|
| <i>Commune(s)</i> | Communauté de Commune du Pays des Ecrins – commune de Freissinières |
| <i>Digue(s) n°</i> | Rive Droite de la plaine des Allouvières |
| <i>Appellation</i> | |
| <i>Périodicité</i> | annuelle |
| <i>Période</i> | Basses eaux : Novembre |
| <i>Personne responsable</i> | Technicien communal ou de la communauté de commune à identifier |
| <i>Documents nécessaires</i> | <input type="checkbox"/> Fiche de l'ouvrage <input type="checkbox"/> Profils en travers du torrent (disponibles en ANNEXES à l'EDD) <input type="checkbox"/> Vue en plan et profil en long de la digue (disponibles en ANNEXES à l'EDD) <input type="checkbox"/> CR de la visite précédente |
| <i>Matériel nécessaire</i> | <input type="checkbox"/> Télémètre laser <input type="checkbox"/> Mètre ruban <input type="checkbox"/> Appareil photographique numérique (avec GPS si possible) |

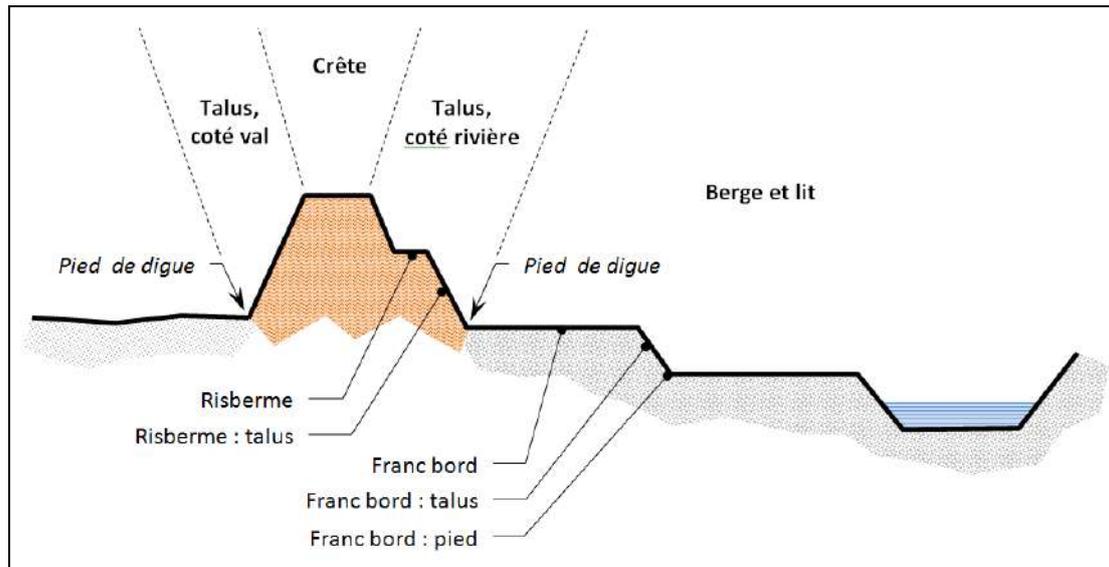
Trajet : un parcours systématique des deux rives sera réalisé sur l'ensemble du système de protection. Une attention particulière sera apportée au niveau de la digue classée positionnée en rive droite mais la rive gauche sera quand même auscultée (des désordres sur cette rive sont susceptibles d'avoir des conséquences en rive droite et l'observation de la berge rive droite est possible depuis la rive gauche).

Parties de l'ouvrage : l'ensemble du linéaire de la digue rive droite sera relevé de manière détaillée. Le talus côté torrent sera notamment contrôlé de manière exhaustive mais la crête d'ouvrage et le talus côté val devront également être contrôlés. Les évolutions morphologiques notables dans le lit majeur (anses d'érosion, déplacement significatif du lit, incision ou exhaussement, ...) seront signalées.

Désordres : les phénomènes potentiels d'érosion et d'affouillement qui pourraient affecter le système d'endiguement seront notamment répertoriés, tout comme les traces d'affaissement qui pourraient être visibles sur le corps de l'ouvrage. Une attention particulière sera apportée quant au niveau de corrosion des cages gabions (tronçons 1 et 2), à la présence éventuelle de terriers dans le corps du remblais (tronçons 3, 4 et 5), d'affaissement de talus (tronçons 3, 4 et 5), à la présence de pierres manquantes sur le parement en pierres sèches côté torrent (tronçons 3). Un développement trop important de la végétation ou la présence d'embâcles devront être signalés.

Photos : des photographies datées seront systématiquement prises : vues du parement côté rivière, vue(s) des désordres éventuels remarqués.

Rappels : éléments de digue et types de désordres



| | |
|--|--|
| Végétation | VEG : présence de végétation |
| | ADI : arbre(s) destructurant(s) isolé(s) |
| | ADB : arbres destructurants en bosquet |
| | ART : arbre(s) tombé(s) ou déraciné(s) |
| | ARR : arrachement partie digue par chute d'arbre |
| Murs et parements | ALS : Altération de surface |
| | ALM : Altération dans la masse |
| | ALP : Altération pierres |
| | DEJ : Déjointoiement |
| | LAC : lacunes / pierres manquantes |
| | CAV : Cavité sous structure |
| | FIS : Fissure |
| | DEC : Décollement / Mouvement différentiel |
| | BSC : Basculement |
| | DSP : Destructuration/Destruction partielle |
| DST : Destructuration/Destruction totale | |
| Brèches | BRE : Brèche pour cause indéterminée |
| | BAF : brèche par affouillement |
| | BSU : brèche par surverse |
| | BRD : brèche par renard |
| | BPR : brèche provoquée |
| Fuites | RDH : renard hydraulique |
| | IFU : Indice de fuite |
| | INR : Inondation par refoulement |
| | CHS : canalisation hors service |

| | |
|---------------------|---|
| Par le cours d'eau | PLI : Proximité lit mineur |
| | ERT : Erosion par torrent / rivière |
| | ERD : Autre érosion longitudinale diverse |
| | INC : Incision du lit |
| | DPM : Dépôt de matériaux |
| | AFO : Affouillement/sous-cavage |
| Talus (désordres) | RAV : Indice de ravinement |
| | AFA : Affaissement / tassement |
| | GLI : Glissement de talus |
| | FON : Fontis |
| | TRR : Débouché de terrier |
| | RUP : Rupture de réseaux |
| Coté val | DEP : Dépression, étang |
| | IFU : Indice de fuite |
| | FOS : Fossé en pied de digue |
| Profil en long | PTB : Point bas |
| | SUR : Indice de surverse |
| Ouvrages singuliers | OSG : Ouvrage singulier |
| | CAN : débouché de canalisation, dalot |
| | BAT : Bâtiment encastré dans la digue |
| | DSA : Dépôt sauvage |
| Points particuliers | PRV : Prélèvement |
| | SDG : Sondage |
| | PZO : Piézomètre |
| | PFT : Profil en travers |

